

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard DUFOURD, Maire.

Etaient présents : M. DUFOURD Jean-Bernard - M. LE GLATIN Jean-Paul – M. LAOUE Jean-Jacques - Mme BARBE Marie-Christine - TROUY Nicolas - Mme GORGEOT Corinne - Mme LUXEY Nicole - M. LABURTHE Jean-Paul.

Absent(es) excusé(es) : Mme BEGUE Camille - Mme STAQUET Elodie - Mme HUSSON Delphine – M. AUBIN Jean-Claude - M. TIXIER Sylvain - M. NOYER Guy

Absent(es) : - M ROGEE FROMY Philippe -

Procurator(s) : Mme BEGUE Camille à Mme LUXEY Nicole - Mme HUSSON Delphine à M. LE GLATIN Jean-Paul - M. TIXIER Sylvain à M. LAOUE Jean-Jacques -M. NOYER Guy à Mme BARBE Marie-Christine.

Date de convocation : 20 juin 2017

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Jean-Paul LE GLATIN, secrétaire de séance. Accord unanime.

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion Mme BARBE Marie-Christine demande à Monsieur le Maire l'autorisation de lire un courrier que lui à confier Monsieur NOYER Guy ne pouvant se déplacer pour des raisons de santé.

Accord lui est donné par Monsieur le Maire.

Après lecture du courrier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre l'ordre du jour de la réunion.

II) AJUSTEMENT DE LA DELIBERATION DCO/16/06/2017/01 CONCERNANT LE VOTE DES TAUX ET DES TAXES : DCO/23/06/2017/01

Monsieur Jean-Paul LE GLATIN explique au Conseil Municipal qu'une mauvaise interprétation de l'augmentation de 2 % a été faite :

La municipalité souhaitait une augmentation du taux de référence de 2% (passer de 11.47 % à 13.37 % pour la taxe d'habitation, de 10.98 % à 12.80 % pour la taxe foncière bâti et de 25.22 % à 29.40 % pour la taxe foncière non bâti).

Or il s'avère que si le taux de référence augmentait de 2 %, les taxes auraient augmenté de 16.56 % et non de 2 %.

Après recalcul de l'augmentation de 2% du taux de référence les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : **11,70% au lieu de 13.37 %**
- Taxe foncière (bâti) : **11,20% au lieu de 12.80 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **25.72 % au lieu de 29.40 %**

Le produit attendu est de **218 821,00 €** au lieu de **250 069.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité, 11 voix pour et 1 abstention (M. LABURTHE Jean-Paul) les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **11,70%**
- Taxe foncière (bâti) : **11,20%**
- Taxe foncière (non bâti) : **25.72 %**

Le produit attendu sera de **218 821,00 €**.

XIV) TOUR DE TABLE :

Jean-Paul LABURTHE :

Jean-Paul LABURTHE informe le Conseil Municipal qu'il a trouvé 2 dépôts d'ordures dans la piste DFCI après chez Mme MAURIN.

Nicole LUXEY :

Nicole LUXEY informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté au conseil d'école la veille. Elle demande la mise en place de prises supplémentaires. Il y en a pour environ 600 €.

La séance est levée à 18 heures 45.

Les Conseillers,

Le Maire,